



Délibération du Conseil d'administration

Séance du 25 juin 2024

Présents MM. Jean-Paul PAVILLON, Philippe LABORDERIE et Mmes Edith CHOUTEAU, Danielle LANGLOIS, Christine CORBILLON représentant le conseil municipal.
Mmes Chantal SCHWARTZ, Martine SCOTTO DI VETTIMO (arrivée au point n°2), Christelle TREHET-COLLET, Monique LE BIHAN, Marie-Chantal GUILLOT (arrivée au point n°2) représentant les associations.

Absent excusé ayant donné pouvoir

M. Paul ABLINE

Mme Marie-Chantal GUILLOT

Absents excusés

M. Gérald BOUSSICAULT
Mme Corinne PICARD

Assistaient également

Mme Marion POISSONNEAU, directrice du CCAS,
Mme Myriam PASQUETTE, directrice générale des services, Ville des Ponts-de-Cé,
M. Laurent NOUHAUD, responsable de pôles,
Mme Sandra MARCELLOT, responsable du pôle hébergement et prévention du vieillissement.

Convocation adressée le 21 juin 2024, CASF, article R123-16

POINT N°11 – SAAD – CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LES SERVICES À LA PERSONNE DANS LE CADRE DES OSCAR (OFFRE DE SERVICES COORDONNÉE POUR L'ACCOMPAGNEMENT DE MA RETRAITE) ENTRE LA CARSAT ET LE CCAS

Madame Edith CHOUTEAU, Vice-Présidente, expose :

Vu la décision de la CNAV d'autoriser une expérimentation de deux ans, relative à sa tarification,

Considérant que le SAAD du CCAS de la Ville des Ponts-de-Cé a des demandes régulières de prises en charge pour ses habitants,

Considérant que la nouvelle convention prévoit que, dans le cadre de cette expérimentation, le tarif applicable aux caisses de retraites est fixé librement par le CCAS, lequel doit le communiquer à la CARSAT Pays de la Loire,

Le Conseil d'administration est invité à décider :

- Approuver la convention OSCAR, applicable à compter du 1er juillet 2024.
- Autoriser Monsieur le Président, ou à défaut Madame la Vice-Présidente, à signer la convention et ses éventuels avenants.

Après en avoir délibéré, le conseil approuve cette proposition à l'unanimité.

Le Président,

Jean-Paul PAVILLON

